



N°:...../TFP/DGFP/SP/2023

Conakry, le....07.04.2023.....

**COMMUNIQUE DU MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
EN SYNCHRONISATION AVEC LES RADIOS
RURALES ET LA TELEVISION.**

Conformément aux dispositions du **Décret D/2022/0526/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2022**, modifiant le Décret D/250/PRG/SGG du 1^{er} août 1995 instituant les fêtes légales en République de Guinée, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique porte à la connaissance des Travailleuses, Travailleurs et Agents des secteurs public, mixte et privé, que la journée du **Lundi 10 Avril 2023**, lundi de Pâques, est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du Territoire National.

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, profite de cette heureuse occasion pour souhaiter bonne fête à tous les fidèles chrétiens de Guinée et d'ailleurs.



Julien Yombouno
Julien YOMBOUNO

